



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE D'ÉTRÉCHY

DECISION

N°13/2021

ANNULE ET REMPLACE LA DECISION N°03/2021

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL PLAN DE RELANCE - RENOVIATION THERMIQUE DE LOGEMENTS COMMUNAUX

Le Maire d'Etréchy,

Vu l'article L.2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°38/2020 en date du 10 juillet 2020, conférant au Maire les délégations prévues à l'article L2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet de rénovation thermique des logements sis 1-3 Rue de la Butte Saint Martin et Rue Fontaine, d'un montant de dépenses estimatif de 228 070,11 € HT ;

Considérant que ce projet est éligible à la demande de subvention DSIL Plan de relance octroyée par l'Etat ;

DECIDE

Article 1 : De solliciter, pour le projet de rénovation thermique des logements sis 1-3 Rue de la Butte Saint Martin et Rue Fontaine, la subvention au titre de la DSIL plan de relance - rénovation thermique, à l'Etat pour un montant de 175 000 €.

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 3 : Cette décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Madame la Directrice Générale des Services,
- Monsieur le Sous-Préfet,
- Monsieur le Trésorier



Julien GARCIA,

Maire d'Etréchy

Fait à Etréchy, le 19 novembre 2021.

Je certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

HOTEL DE VILLE - 91580 ÉTRÉCHY - TÉL : 01 60 80 33 77 - FAX : 01 60 80 32 47

Tout courrier doit être adressé à Monsieur le Maire